



Conseil commun de la Fonction publique du 23 avril 2024

Déclaration de l'intersyndicale

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires et agents publics tiennent à faire part de leur désapprobation quant à la manière dont sont jetés dans le débat public des poncifs singulièrement stigmatisants à l'égard des personnels qu'elles représentent. La communication médiatique sur le prétendu « tabou du licenciement » est de ce point de vue emblématique.

Elles considèrent que cette manière de procéder, à l'inverse d'une démarche de concertation franche et loyale, ne peut conduire qu'à faire resurgir toutes démagogies à propos de la fonction publique et de ses personnels. Cela aboutit à une dégradation toujours plus marquée de l'image de la Fonction publique et de son attractivité.

Les organisations syndicales vous rappellent :

- qu'elles ne sont pas demandeuses d'un nouveau projet de loi Fonction publique, d'autant qu'il se confirme que ce qui est aujourd'hui présenté ne répond à aucune des préoccupations exprimées par les agents publics.
- l'urgence de leurs revendications à commencer par l'augmentation générale des traitements et des salaires, notamment par la revalorisation du point d'indice. C'est bien l'ouverture de négociations salariales qui doit être une priorité.
- l'exigence d'ouverture de négociations sur les carrières afin de redonner du sens à la grille indiciaire et de l'attractivité à l'emploi public. C'est bien la revalorisation de la carrière qui est attendue par les agents et non une rémunération au mérite.
- il ne pourra y avoir d'évolution dans la fonction publique sans un véritable processus de concertation et de négociation tenant compte des positions de chacun.

Le dialogue social demande du temps et de la méthode. Les organisations syndicales vous demandent donc de respecter ces principes.